

ADMINISTRATEUR DEPARTEMENTAL DE LA FCPE95

La FCPE95 est normalement constituée de 24 administrateurs bénévoles.

A l'occasion du 50^{ème} congrès de la FCPE95 qui aura lieu le samedi 20 mai 2017 à Argenteuil, le Conseil d'Administration de la FCPE95 va se renouveler pour partie. Treize administrateurs et administratrices sont encore en cours de mandat. Le Congrès va permettre de confirmer les administrateurs sortants qui briguent un nouveau mandat, mais c'est aussi et surtout l'occasion d'intégrer à l'équipe départementale de nouveaux parents qui apporteront un autre regard tout en partageant nos valeurs communes.

Onze postes d'administratrices ou administrateurs sont donc à pourvoir

Qu'est-ce qu'un administrateur départemental ?

L'administrateur départemental est élu par le Congrès Départemental après acte de candidature présentée par son conseil local. Son mandat est de trois ans.

C'est une personne qui donne de son temps, partage son savoir, ses expériences, son savoir-faire.

L'acquisition des compétences nécessaires à l'accomplissement de la mission d'administrateur se fera bien entendu progressivement.

Un administrateur n'est jamais seul et peut compter sur l'aide des autres administrateurs, des membres du bureau du Conseil d'Administration, des formations que nous dispensons ainsi que s'appuyer sur la structure nationale de la FCPE.

Un administrateur ne prend que la part de travail qu'il est en mesure d'assumer. Cependant, il se doit d'assurer pleinement son rôle envers les conseils locaux du secteur qui lui sera attribué.

Rôle d'un administrateur départemental

- Il s'engage à siéger au Conseil d'Administration de la FCPE95 qui se réunit une fois par mois.
- Il se verra attribuer un secteur correspondant à une ou plusieurs villes avec un ou plusieurs conseils locaux. Sa tâche sera alors de :
 - être le socle du dialogue entre un conseil local, son secteur et le CDPE,
 - animer les relations entre les conseils locaux d'un secteur,
 - relayer les informations nationales et départementales vers les conseils locaux,
 - apporter un soutien, des réponses aux adhérents, conseils locaux qui le sollicitent,
 - éventuellement participer aux assemblées générales ou autres réunions des conseils locaux l'ayant invité,
 - éventuellement se déplacer pour aider les conseils locaux à se former ou s'organiser
- Il peut organiser et animer des formations départementales.
- Il peut représenter la FCPE dans les instances départementales ou rectorales de l'éducation Nationale.
- Il peut représenter la FCPE dans les instances des différentes collectivités territoriales (Mairie, Conseil Général, Conseil Régional).
- Il peut participer à un ou des groupes de travail thématiques au sein du Conseil d'Administration.
- Il travaille au développement et à la promotion de la FCPE.

Notre force réside aussi dans notre nombre et notre diversité.

Si vous aussi, vous voulez porter les valeurs de la FCPE, si vous souhaitez vous investir encore plus dans notre fédération, présentez votre candidature pour rejoindre le Conseil d'Administration départemental de la FCPE95.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas nous contacter.